



U.N.A.I.B.O.D.E
16, Rue Daguerre
75014 PARIS

CONVENTION DE FORMATION

Association loi 1901 n° 63 734 du 15.04.1983
Déclaration d'activité n° 117 569 183 75
Siret n° 402 880 785 00017
Code APE 804C
Présidente : Magali Delhoste

Référence :

Dossier suivi par :

La convention simplifiée règle les rapports entre :

L'Union Nationale des Associations d'Infirmier(e) s de Bloc Opératoire Diplômé(e) s d'Etat

Et l'établissement de santé :

Article 1

L'association UNAIBODE organisera la formation intitulée :

40^{èmes} Journées Nationales d'Etudes et de Perfectionnement de l'UNAIBODE les, 5 et 6 juin 2025, au Centre Expo Congrès à Mandelieu-la-Napoule.

Le programme de formation comprend des enseignements théoriques et des conférences débats, correspondant à des nouvelles exigences professionnelles.

Article 2

Cette formation concerne les professionnels de santé travaillant en bloc opératoire ou exerçant une activité en liaison avec le bloc opératoire.

L'association UNAIBODE par l'intermédiaire de la société K.I.T. Group France inscrit la personne de l'établissement susnommé :

Nom/Prénom :

Fonction :

Pour le 5 et 6 juin :



Pour le 5 juin :



le 6 juin :



Une attestation de présence sera envoyée aux participants à l'issue de la ou des journées de formation ainsi qu'un questionnaire

Article 3

Les frais de formation pour les 2 jours sont de :

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DES INFIRMIER(E) S DE BLOC OPERATOIRE DIPLÔME(E) S D'ETAT - 16, RUE DAGUERRE - Escalier F - 75014 PARIS

Association loi 1901 JO du 17 avril 1983 - enregistré sous le n° déclaration d'activité 117 523 599 75 auprès du préfet de l'ile de France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat- SIRET 402 880 785 000 17

1. Pour les **adhérents** UNAIBODE (sur justificatif d'adhésion) : 484 €
2. Pour les **non adhérents** : 700,00 €
3. Pour les **adhérents juniors** UNAIBODE (sur justificatif d'adhésion) : 216,00 €

Les frais de formation TTC pour 1 jour sont de

1. Pour les **adhérents** UNAIBODE (sur justificatif d'adhésion) : 281 €
2. Pour les **non adhérents** : 415,00 €
3. Pour les **adhérents juniors** UNAIBODE (sur justificatif d'adhésion) : 130,00 €

Pour une inscription après le 17 mai 2025, majoration de 62 €

Soit un coût pour la formation de : €

Les prix correspondent à un forfait unitaire comprenant 1 repas conformément à l'arrêté du 20 septembre 2001 paru au JO du 28 septembre 2001 fixant l'indemnité de repas à 15,25 € à compter du 1^{er} juin 2002.

Les modalités de règlement :

L'établissement s'engage à verser à l'organisme formateur la somme à la fin du stage en un seul versement, à réception de la facture correspondante par virement à l'ordre de UNAIBODE-JNEP ou par carte de crédit.

Unaibode donne mandat à K.I.T. Group France pour percevoir toute somme due.

Article 4

Aucune modification relative à la durée ou au contenu ne pourra être apportée, sauf accord entre les deux parties. Cet accord devra être constaté par écrit. Toute modification d'ordre pédagogique ou financière, devra recevoir l'accord préalable de l'établissement. En cas d'empêchement de l'auditeur à participer effectivement au stage, l'établissement peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord préalable de l'organisme formateur.

Article 5

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de réactualisation et perfectionnement des connaissances prévues par l'article L.900.2 du code du travail. (Voir le programme en ligne sur le site)

Article 6

Les conditions d'annulation (conformément aux dispositions de l'article L.920-9 du code du travail) En cas de dédit par l'établissement de santé à moins de 1 mois avant la date de début de stage, l'UNAIBODE retiendra 50% du montant de l'inscription et aucun remboursement pour un dédit à 15 jours.

Article 7

La présente convention se rapporte à l'obligation professionnelle continue de l'année en cours.

Fait en double exemplaire,

M

Le chef d'établissement

(Date, signature et cachet de l'établissement)

Mme Magali Delhoste

Présidente UNAIBODE

Gestion des inscriptions

Société K.I.T. Group France

Annexe : Certification QUALIOPI